



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente juin à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
23/06/2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,
M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints
M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAIN, Mme Lorine BALIKCI, Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Hervé HERRY à Mme Nicole BALMARY
M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Paola VANEGAS
M. Olivier VANBELLE à M. Youssef SAUKRET
M. David HEDOIRE à Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN

Absents :

Secrétaire de séance : Zahia GASMI

N° 061/2023

Rapporteur : Evelyne HORNAERT

OBJET : Inventaire comptable - Règles et durées d'amortissement pour le budget principal - nomenclature M57

La mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 introduit des changements en matière de mode de gestion de calcul des immobilisations. Dès lors, il est nécessaire de remplacer les précédentes délibérations n°91 du 8 avril 2011, n° 83 du 4 avril

2012, n° 425 du 19 décembre 2014, n° 125 du 10 décembre 2021 pour le budget principal qui définissaient la politique en matière d'amortissement des immobilisations de la collectivité.

L'instruction comptable M57 fait ainsi évoluer le calcul de l'amortissement en passant du mode linéaire au *pro rata temporis*. Cela signifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, l'amortissement d'un bien débutera à partir de sa date de mise en service et non plus à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante de son acquisition. Par mesure de simplification comptable, il est proposé de retenir la date d'émission du mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service, car le mandat valide le service fait.

En outre, il est possible de justifier d'un aménagement de la règle du *pro rata temporis* pour certains types de biens et principalement les biens de faibles valeurs c'est-à-dire des immobilisations n'ayant pas vocation à rester dans l'inventaire une fois amorties. Il est proposé, que les biens de faibles valeurs, c'est-à-dire ceux dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 1 525€ HT soient amortis en totalité sur l'année suivant leur acquisition.

Pour rappel, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de bien figurant à l'actif conformément à l'article R232-1 du CGCT et sont enregistrées sur des comptes de classe 2 selon les modalités suivantes :

- Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20
- Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229),
- Les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27

Cependant certaines durées revêtent un caractère obligatoire comme les frais relatifs aux documents d'urbanisme, les frais d'études, de recherche et d'insertion en cas de non réalisation jet les subventions d'équipements versées alors que d'autres sont une simple possibilité optionnelle comme l'amortissement des bâtiments publics, des réseaux et installations de voirie.

Dans ce cadre, les communes de plus de 3 500 habitants procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- des œuvres d'art,
- des terrains (autres que les terrains de gisement),
- des immobilisations remises en affectation ou à disposition,
- des immeubles non productifs de revenus

Au vu de ces modifications, il est proposé d'actualiser le tableau des durées d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations telles que présentées en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15, L2321-2 et L5211-10 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu les délibérations n°91 du 8 avril 2011, n° 83 du 4 avril 2012, n° 425 du 19 décembre 2014, n° 125 du 10 décembre 2021 fixant les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions,

Considérant la nécessité de mettre davantage en cohérence la dure de vie et la durée d'amortissement comptable;

Considérant que les immobilisations déjà intégrées à l'inventaire patrimonial doivent poursuivre leur plan d'amortissement initial jusqu'à leur terme ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE les durées d'amortissements des immobilisations listées en annexe du budget soumis à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,
- CONSIDERE la date d'émission du mandat d'acquisition de l'immobilisation comme sa date de mise en service,
- DIT que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine,



- CALCULE l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis pour les biens comptabilisés en M57 à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire à 1 525€ HT)
- ABROGE les délibérations n°2011/91 du 8 avril 2011, n° 2012/83 du 4 avril 2012, n° 2014/425 du 19 décembre 2014, n° 2021/125 du 10 décembre 2021.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DES BUDGETS SOUMIS A LANOMENCLATURE M57

NA = Non Amortissable

Compte	Libellé	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur (article R. 2321-1 du CGCT : 1 525 € HT		01		
20xx	Immobilisations Incorporelles			280xx
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	Frais d'études, d'élaboration, modifications et de révisions des documents d'urbanisme	2802
2031	Frais d'études (si non suivi de travaux)	05	Toutes les études visant à la réalisation de travaux d'investissement Dans le cas contraire utiliser le compte 617 (Fonctionnement)	28031
2032	Frais de recherche et de développement (si non suivi de travaux)	03	Autres	28032
2033	Frais d'insertion (si non suivi de travaux)	03	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (J.O., BOAMP,...)	28033
204xx	Subventions d'équipement versées (durée applicable similaire au bénéficiaire si connue)			2804xx
	si durée non connue Durée			
204xx1	Subvention Equipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	05	Biens mobiliers, Matériel, Etudes	2804xx1
204xx2	Subvention Equipement - Batiments et installations	15	Batiments et installations	2804xx2
204xx3	Subvention Equipement - Projets infrastructures	20	Projets infrastructures	2804xx3
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		Les logiciels "dissociés", c'est-à-dire ceux dont le prix peut être distingué du matériel informatique.	28051
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	01	Licences : Adobe, antivirus,...	2805

Compte	Libellé	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	03	Logiciels spécifiques ou de gestion : Air Délib' - Air courrier....	2805
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	07	Logiciels métiers (RH, Finances arpège....)	2805
2053	Droit de superficie	03		2805
211xx	Terrains			
2111	Terrains nus	NA	Terrains nus (sans construction dessus)	
2112	Terrains de voirie	NA	Terrains de voirie ou en vue de réalisation de voirie	
2115	Terrains bâtis	NA	Terrains avec bâtiment	
2116	Cimetières	NA	Cimetières	
2118	Autres terrains	NA	Terrains agricoles arborés, aménagement de parking	
212x	Agencement et aménagement de terrains			282xx
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	Plantations d'arbres et d'arbustes	28121
2128	Autres agencements et aménagements	15	Parcs et espaces verts travaux clôture, drainage, aménagement	28128
213xx	Constructions			2813xx
21311	Constructions - Bâtiments administratifs	NA	Bâtiments administratifs	
21312	Constructions - Bâtiments scolaires	NA	Bâtiments scolaires	
21314	Constructions - Bâtiments culturels et sportifs	NA	Bâtiments culturels et Bâtiments sportifs	281314
21316	Equipements de cimetière	NA	Equipements de cimetières (Construction de caveaux,...)	281316
21318	Autres bâtiments publics	NA	Autres bâtiments publics	281318

Compte	Libellé	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
21321	Immeubles de rapport	30	autres immeubles en location	281321
21328	Autres bâtiments privés	20	Logements privés	281328
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	20	Autres que scolaires, sportifs, administratifs	281351
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	20	Aménagement logements privés	281352
2138	Autres constructions	10	Bâtiments modulaires (Type Algeco),...	28138
215xx	Installations, matériel et outillage techniques			2815xx
2151	Installations, matériel et outillage technique - Réseaux de voirie	NA	Eclairage public,...	
2152	Installations, matériel et outillage technique - Installation de voirie	NA	Equipement en feux de trafic, bornes escamotables,...	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile Extincteurs Bornes incendie	281568
21573	Matériel et outillage de voirie	10	Mobiliers urbains (bancs, abri bus)	281573
215731	Matériel roulant	10	Voirie : Balayeuses, laveuses de voies publiques, véhicules utilitaires de voirie et de propreté	2815731
215731	Matériel roulant	07	Voirie : Véhicules légers < 3,5 tonnes	2815731
215731	Matériel roulant	15	Voirie : Véhicules Lourds >3,5 tonnes	2815731
215738	Autre matériel et outillage de voirie	05	Matériels et outillages de voirie (Marteau piqueur hydraulique, groupe électrogène de grosse puissance,...) et de propreté	2815738
215741	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	15	Matériels et équipement spécifiques cantine (Lave vaisselle, armoire réfrigérante, matériel de cuisson...)	2815741
21578	Autres matériel et outillage technique - Outillage et petits matériels	05	Petit matériel et outillage autre que voirie (Transpalette manuel ou électrique, taille haie, débroussailleuse, tondeuse...)	281578

Compte	Libellé	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
21578	Installations, matériel et outillage technique - Outillage et petits matériels	10	Matériel et outillage autre que voirie Gros équipements	281578
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	01	Bacs à ordures ménagères	28158
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	05	Outillage électroportatif autre que voirie (perceuse, meule, compresseur,...) Déchets : Puçage des bacs	28158
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	07	Bennes à gravats (type 30M ³ , 40M ³ ...), Bornes enterrées (déchets)	28158
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10	Gros outillage pour garage et atelier : autre que voirie Déchets : Bennes amovibles	28158
216x	Collections et Œuvres d'Arts			
2168	Autres collections et œuvres d'art	NA	Autres collections et œuvre d'art	
218x	Autres Immobilisations Corporelles			2818xx
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	NA		28181
21828	Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	05	Matériel de transport léger (voiture berline, scooter, vélo y compris électriques,...)	281828
21828	Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	07	Autre que voirie Véhicule ≤ moins de 3,5 fourgon ou fourgonnette Déchets : Bennes à ordures ménagères (Camion)	281828
21828	Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	15	Autre que voirie Véhicules lourds > 3,5 tonnes	281828
21831	Matériel informatique scolaire	03	TNI, ordinateurs portables et fixes tablettes	281831
21831	Matériel informatique scolaire	05	Serveurs et équipements réseaux périphériques et accessoires,...	281831
21838	Autre matériel informatique	05	Serveurs et équipements réseaux périphériques et accessoires,...	281838
21838	Autre matériel informatique	03	Ordinateurs (fixes et portables), imprimantes, tablettes, scanners,	281838

Compte	Libellé	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
21841	Matériels de bureau et mobiliers scolaires	05	Chaises, bancs,...	281841
21841	Matériels de bureau et mobiliers scolaires	10	Mobilier Scolaire (tables, bureaux,casiers...)	281841
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	05	Chaises, fauteuils de bureau	281848
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10	Bureaux, caissons, vestiaires, tables de réunion, armoires, vitrines, rayonnages,bornes d'accueil,...	281848
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20	Mobilier sécurisé : Coffre-fort, armoire forte,... Autres : Classeur rotatif,...	281848
2185	Matériel de téléphonie	02	Téléphones portables	28185
2185	Matériel de téléphonie	05	Téléphones fixes, radiocom (type TETRA), serveurs téléphoniques,...	28185
2185	Matériel de téléphonie	10	Infrastructures radiocom	28185
2186	Cheptel	08		28186
2188	Autres immobilisations corporelles	05	Petit électroménager (Micro ondes,...) photo, audio, hifi, vidéos,...Instruments musique, petits équipements sportifs	28188
2188	Autres immobilisations corporelles	10	Matériel et équipement Gros électroménager, hors cantine, vaisselle,	28188
2188	Autres immobilisations corporelles	15	gros équipement sportif et culturel , jeux d'enfants extérieurs	28188